

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **128 (2002)**

Heft 14: **Suisse miniature**

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES 2002

En 2002, la **sia** a demandé une nouvelle enquête sur les salaires reposant sur les mêmes critères qu'il y a deux ans. Les différentes professions ont été classées en trois groupes: ingénieurs dans le domaine de la construction, architectes dans le domaine de la construction, ingénieurs du génie rural et ingénieurs géomètres. Les enquêtes de 1998, 2000 et 2002 sont absolument comparables, puisqu'elles ont été menées selon les mêmes critères par sondage représentatif.

Les résultats de cette nouvelle enquête sont publiés sous une forme aisément lisible dans la série de documents de la **sia** en français et en allemand. Pour la première fois en 2002, les résultats concernant les frais généraux et les heures de travail sont publiés indépendamment de l'enquête sur les salaires, dans une documentation séparée. Les bureaux d'études peuvent exploiter ces données comme guide pour les comparaisons de coûts internes. Pour les mandataires, elles seront utiles lors d'évaluations d'offres.

Documentation D 0175

Enquête sur les salaires 2002, secteurs: ingénieurs dans le domaine de la construction, architectes dans le domaine de la construction, ingénieurs du génie rural et ingénieurs géomètres, 54 pages, format A4, broché, prix CHF 56.00

PROTECTION DES SOLS SUR LES CHANTIERS: LISTE DE SPÉCIALISTES RECONNUS

La protection des sols sur les chantiers est une problématique conflictuelle. Les exigences légales en la matière et les restrictions qu'elles entraînent, par exemple sur l'utilisation de certaines machines de chantier, vont à l'encontre d'un déroulement rapide des travaux sans accroc. Des conflits sont par conséquent prévisibles entre le maître d'œuvre, la direction des tra-

voux, l'entreprise et le mandataire en charge de la protection du sol.

La **sia** salue la création d'une liste de spécialistes de la protection des sols sur les chantiers. En impliquant les autorités cantonales et fédérales, les associations spécialisées et les milieux économiques, cette liste pourrait devenir une base pour une protection pragmatique des sols.

Le groupe professionnel Sol/Air/Eau de la **sia** souhaite une mise en œuvre durable et effective de la protection des sols sur les chantiers. Il aspire à des solutions qui tiennent compte des contraintes de la construction et permettent un déroulement de chantier satisfaisant pour l'ensemble des acteurs concernés. Or des solutions purement académiques ne répondent pas à cet objectif et il est plus avantageux de s'adjoindre les services d'un spécialiste reconnu compétent pour la protection des sols sur les chantiers. Il est aussi primordial de mettre en contact suffisamment tôt les spécialistes du sol et les planificateurs en particulier lors de l'élaboration du calendrier des travaux.

Le groupe spécialisé Sol/Air/Eau de la **sia** suit avec intérêt la mise en place d'une protection des sols de haut niveau et proche de la pratique, et il soutient avec conviction la formation complémentaire, nouvellement créée, de spécialistes de la protection des sols sur les chantiers.

Groupe spécialisé Sol/Air/ Eau de la SIA

SECTION GENEVOISE

Candidatures au titre de membres individuels:

- M. Oscar Frisk, architecte EPFL 1998
- M. Blaise Arlaud, architecte acousticien, Dr ès sciences de l'ingénierie
- M. Marc Duvillard, ingénieur-civil EPFL 1998
- M. Nicolas Senggen, ingénieur-civil ETS - REG A

Candidatures au titre de membres associés:

- M. Simon Schmidig, architecte, IAUG 2000
- M. Friedrich Kalix, ingénieur-civil, EPFL 2000

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles, ce dans un délai de 15 jours à compter de la présente publication. Passé ce délai, les candidatures seront transmises pour approbation à la direction de la **sia** à Zurich.

Service de conseil juridique

Le service juridique de la **sia** est à la disposition des membres de la Société pour des questions touchant à la conception et à la réalisation d'ouvrages, aux activités et produits proposés par la **sia**, ainsi qu'à la législation sur le travail s'appliquant aux employés et aux employeurs d'un bureau d'étude. Les travaux effectués par le service juridique pour le compte de membres de la **sia** sont facturés selon un tarif horaire



LIGNE JURIDIQUE DE LA SIA: UNE NOUVELLE VOIX AU BOUT DU FIL

Depuis le 1er juillet, un nouveau collaborateur est venu renforcer le service juridique du secrétariat général de la **sia**. Licencié en droit de l'Université de Fribourg, Walter Maffioletti a fait ses premières armes dans d'un cabinet d'avocats zurichois et acquis une expérience pratique auprès d'un tribunal. Comme Tessinois d'origine formé dans une université bilingue, il est en mesure de dispenser des conseils juridiques en italien, en allemand et en français. Engagé à temps partiel, il vient épauler l'équipe de juristes déjà en place et se tient prêt à vous répondre aux côtés de Jürg Gasche et Daniele Graber.

Fr. 150.- hors TVA. Pour les non-membres et selon la nature du mandat, ce tarif s'établit entre Fr. 250.- et Fr. 400.- hors TVA. Quant aux renseignements brefs, ils sont dispensés gratuitement.

Adresses de contact
Par courrier: Service juridique SIA, case postale 8039 Zurich
Par fax: 01 201 63 35
Par e-mail: <jus@sia.ch>
Renseignements par téléphone: le mardi et le mercredi de 9 à 12 heures au numéro 01 283 15 15

CONCOURS D'IDÉES À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MOUBRA À MONTANA

Organisateur

Association Touristique et Sportive de Montana (A.T.S.M.) c/o Office du Tourisme
CP 372 – CH-3962 Montana – Tél. 027 485 04 04 – Fax 027 485 04 60

Résultats du jugement

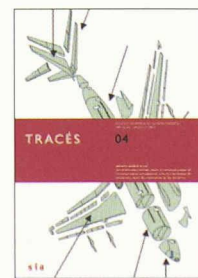
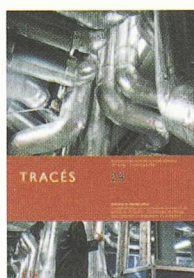
Le concours a été annoncé par voie officielle le 1^{er} mars 2002 et était ouvert à tous les architectes et urbanistes établis en Suisse. 30 bureaux se sont inscrits et 19 concurrents ont rendu un projet. Le jury remercie tous les concurrents pour l'intérêt qu'ils ont porté au problème complexe qui leur a été posé et pour la qualité de leur contribution. Le jury s'est réuni les 18, 19 juin 2002 et a attribué les prix:

1 ^{er} prix	Fr. 22 000.-	Marie Gétaz et Lucien Barras Architectes EPFL Avenue Glayre 1 – 1004 Lausanne
2 ^e prix	Fr. 18 000.-	Grégoire Evéquoz et Christopher Pontus Architectes EPFL-SIA Rue de Lausanne 10 – 1950 Sion
3 ^e prix	Fr. 16 000.-	Philippe Robyr, architecte EPFL 3960 Corin Collaborateurs: Fabrice Zufferey, paysagiste, paysage concept – Reto Ehrat et Marco Sonderegger, architectes – Katia Robyr, étudiante
4 ^e prix	Fr. 8 000.-	Auteurs: Alain Dayer et Philippe Venetz Architectes EPF-ETS Chemin du Vieux Canal 31 – 1950 Sion Collaborateur: Glenn Cotter, architecte
5 ^e prix	Fr. 6 000.-	Auteurs: MPH l'atelier d'architecture Hunger Monnerat Petitpierre architectes EPF Pré-du-Marché 44 – 1004 Lausanne Collaborateur: Laurent Saurer, arch. EPFL

Jury

Président, Vassaux Roland, Fully, architecte FAS-SIA; Cottini Charly, Montana, Vice-président de la Commune de Randogne; Crettol Michel, agence Agival, Montana, pour Crans-Montana Tourisme (CMT); Lorenz Pascale, Genève, architecte EPF; Rey Gilles, Montana-Village, Conseiller communal de la Commune de Montana; Ruppen Tony, Naters, architecte FAS; Tschopp Maria-Pia, Montana-Village, Préfète du district de Sierre; Woeffray Denis, Monthey, architecte FAS; Zurbuchen-Henz Maria, Lausanne, architecte FAS-SIA; Bestenheider Armand, Montana, Vice-président de la Commune de Montana; Lindgren Martin, Berne, architecte, représentant le TCS; Schmid de Transportplan, Sion, ingénieur en circulation; Werner Philippe, Ollon VS, biologiste; Ch. Wiederseiner – Rey, pour l'A.T.S.M. de Montana.

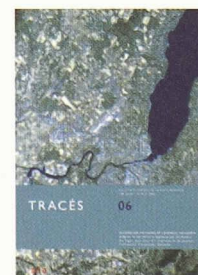
Le rapport du jury peut être consulté sur le site internet: www.crans-montana.ch



TRACÉS

LA PLUS BELLE PLAGE POUR
EXPOSER VOS AVANTAGES,
JUSQU'À 24 FOIS PAR AN
EN TOUTE SAISON

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



InEDIT publications SA, CP 74, CH-1025 Saint Sulpice, Tél. 021 695 95 95

CHRONIQUE JURIDIQUE

TIRER LES MARRONS DU FEU

Dans la foulée des accords GATTIOMC sur l'adjudication des marchés publics, les règles de passation des marchés ont été revues en Suisse. Dans la mesure où leur application laisse parfois encore à désirer, les concurrents en lice pour l'attribution d'un mandat peuvent envisager la voie juridique afin que les nouvelles lois soient respectées lors de mises au concours.

Dans bien des bureaux d'étude - chez les architectes comme chez les ingénieurs -, la nouvelle réglementation conforme aux accords GATTIOMC sur les marchés publics ne suscite en effet guère d'enthousiasme.

Il vaut la peine de recourir...

Le service juridique de la **sia** s'appuie sur des exemples où il a conseillé des bureaux d'études et soutenu le dépôt de leur plainte contre des procédures de passation incorrectes, des cas qui ont clairement été tranchés en faveur des recourants. Sur les quatre affaires en question, trois décisions d'attribution prises par les pouvoirs publics ont en effet été récusées par le tribunal administratif compétent, et les plaignants se sont vus confier le mandat qui leur avait d'abord été refusé. Si, dans le quatrième cas, la plainte n'a pas abouti à la correction de la décision prise par l'instance adjudicatrice, il n'en reste pas moins que le jugement du tribunal a établi que la procédure adoptée par cette dernière avait violé des règles fondamentales de passation des marchés. Ce qui représente au moins une forme de compensation morale pour le plaignant.

... pour établir des précédents ayant valeur d'exemple

Indépendamment des suites concrètes données à un cas particulier, les conclusions des tribunaux constituent une précieuse jurisprudence, tout particulièrement dans un domaine du droit aussi récent que la passation des mandats d'étude dans la construction. Les instances qui ont commis une erreur d'adjudication et celles qui s'inspireront des jugements déjà rendus en la matière apprendront ainsi à se conformer à la loi en suivant des procédures d'attribution correctes.

Principes de portée générale

Sans une raison supérieurement valable, une instance adjudicatrice publique ne peut passer outre à la recommandation du jury pour l'attribution d'un mandat, lorsque le programme d'un concours prévoyait la passation d'un tel mandat pour la suite des travaux. Il n'est pas admissible de relativiser les critères d'attribution définis en leur ajoutant des critères complémentaires, si ces derniers n'ont pas été entièrement rendus publics au préalable avec leur valeur de pondération. Le critère du prix doit par exemple se voir accorder une importance garantissant que le principe d'économie ne se trouve pas complètement relégué à l'arrière-plan, et la grille d'évaluation ad hoc doit être conçue de telle manière qu'elle permette une comparaison linéaire des différences de prix.

Les tribunaux posent des jalons

Il est important que les tribunaux puissent se prononcer sur les pratiques d'adjudication des pouvoirs publics afin de les critiquer, voire de les corriger. L'accumulation de cette jurisprudence a en effet plus de poids que les bons conseils dispensés aux instances adjudicatrices, même si ces derniers ont aussi leur utilité.

Jürg Gasche, service juridique de la SIA

Conseils juridiques

Les membres de la SIA peuvent s'adresser au service de conseil juridique, par téléphone tous les mardis et mercredis de 9 à 12 heures au 01 283 15 10 (en allemand) et au 01 283 15 11 (en français), ou par e-mail à l'adresse <jus@sia.ch>.

COURS D'INTRODUCTION AUX SWISSCODES

Dès 2003, les Swisscodes actuellement en voie d'élaboration entreront en vigueur comme nouvelles normes pour la conception des structures porteuses. L'objectif de ce projet, mené par la **sia** en collaboration avec des partenaires du privé et de l'administration, est d'offrir un recueil de prescriptions cohérent et d'application aisée dans ce domaine. En même temps, la **sia** prépare le programme de formation à ces nouvelles normes.

Tout en garantissant la conformité avec les Eurocodes également en voie d'élaboration, le recueil des Swisscodes tient compte des besoins propres à la Suisse et remplacera essentiellement les actuelles normes et recommandations SIA 160, 161, 162, 164, V 177 et V 191/192. La **sia** veut assurer une rapide diffusion des nouvelles normes 260 à 267 sur les structures porteuses auprès des professionnels suisses: leur contenu concerne en effet les maîtres de l'ouvrage publics et privés, les ingénieurs en chef des administrations, les bureaux d'ingénieurs, les entrepreneurs, ainsi que les enseignants des Hautes écoles et HES et l'ensemble des professionnels du génie civil. Indépendant du projet Swisscodes lui-même, le nouveau projet «Introduction aux Swisscodes» a donc été lancé à cette fin: il est doté d'une direction ad hoc réunissant des représentants de la Suisse allemande, française et italienne¹ qui préparent dès maintenant le programme des cours qui seront dispensés dès le printemps 2003 et dont le détail sera prochainement publié dans ces colonnes.

¹ La direction du projet «Introduction aux Swisscodes» réunit les professeurs O. Künzle (EPFZ, président), A. Muttoni (EPFL, contacts avec la Suisse italienne), T. Frangi (HES des deux Bâle), R. Sutter (HES Fribourg), B. Zimmerli (HES Lucerne).

Fin de la partie
rédactionnelle

2002
2004

formations postgrades

dess - dea - doctorat

INSTITUT D'ARCHITECTURE
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

architecture
habitat santé urgence

urbanisme
et aménagement
du territoire

architecture
sauvegarde du bâti
urbanisme
management urbain
paysage

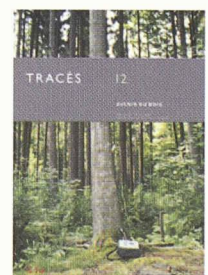
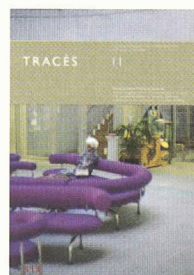
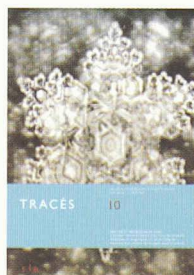
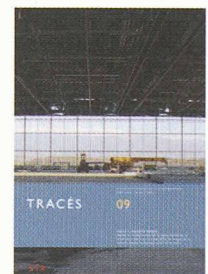
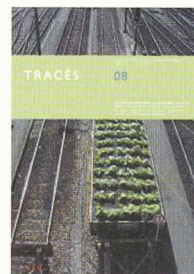
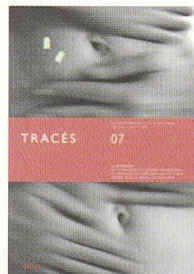
2 ans à temps partiel
500 frs par semestre

info@archi.unige.ch
www.archi.unige.ch

architecture
et paysage

sauvegarde
du patrimoine bâti
moderne et contemporain

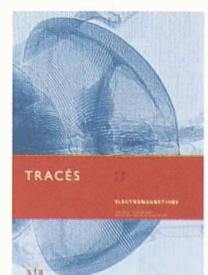
management
urbain



TRACÉS

LA PLUS BELLE PLAGE POUR
EXPOSER VOS AVANTAGES,
JUSQU'À 24 FOIS PAR AN
EN TOUTE SAISON

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



INEDIT publications SA, CP 74, CH-1025 Saint Sulpice, Tél. 021 695 95 95